

les associations

Automobile Club Suisse
section de Genève (ACS)

Association Suisse
des Transports Routiers
Section genevoise (ASTAG)

Association Genevoise
des Entreprises de Transport
(AGET)

Chambre de Commerce, d'Industrie
et des services de Genève (CCIG)

Fédération des Artisans, Commerçants
et Entrepreneurs de Genève (FAC)

Fédération du
Commerce Genevois (FCG)

Fédération Economique
du Centre-Ville (FEC)

Fédération des Entreprises
Romandes Genève
(FER Genève)

Fédération Genevoise des
Métiers du Bâtiment (FMB)

Socopark

Taxi-phone Centrale SA.

Touring Club Suisse
section de Genève (TCS)

Trade Club

Union Genevoise des Carrossiers
(UGC)

Union Professionnelle Suisse de
l'Automobile Section genevoise
(UPSA)

RECOMMANDE

Département des constructions et
des technologies de l'information
Police des constructions
Rue David-Dufour 5
1211 Genève 8

Genève, le 1^{er} octobre 2010

Concerne : Opposition à la requête en autorisation de construire
n° 96952/2 (FAO- 15.09.2010) relative à l'aménagement
du square Chantepoulet, commune de Genève-Cité

Madame, Monsieur,

Le 15 septembre 2010 est parue dans la Feuille d'Avis Officielle du canton de Genève l'enquête publique susmentionnée.

Dans le délai imparti par celle-ci, le Groupement Transports et Economie (ci-après GTE) fait part des observations suivantes :

Non respect de la stratégie de piétonnisation proposée par le Conseil administratif de la Ville de Genève

Le Conseil Administratif de la Ville de Genève a mené une procédure de consultation de la société civile durant le 1^{er} semestre 2010 concernant une mise en œuvre d'une stratégie de piétonnisation du centre-ville.

La stratégie présentée repose sur une piétonnisation de certaines rues et certaines places avec comme corollaire, la construction d'un parking en ouvrage permettant de compenser les places de stationnement supprimées en surface.

Le GTE soutient la stratégie de la Ville de Genève pour autant que la construction du parking de compensation démarre avant le processus de piétonnisation.

Or, nous constatons que l'aménagement du square de Chantepoulet ne respecte pas le phasage discuté et remet en question notre accord de principe sur la stratégie de piétonnisation proposée par la Ville de Genève.

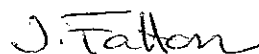
Au vu de ce qui précède, le GTE s'oppose à ce projet d'aménagement tel que présenté.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



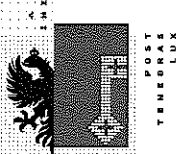
M. Jean-Rémy ROULET

Président



Mme Isabelle FATTON

Secrétaire



V I L L E D E
G E N È V E

Groupement Transports et Economie
Monsieur Jean-Rémy Roulet
Madame Isabelle Fatton
Case postale 5278
1211 Genève 11

Genève, le 26 octobre 2010
MHG/acf

Objet DD 96952/2 – square Chantepoulet – aménagement

La cheffe de service
Marie-Hélène Giraud
Tél. : 022.418.20.77

Madame, Monsieur,

Vos observations concernant la requête mentionnée en titre nous ont été transmises par l'Office des autorisations de construire du Département des constructions et des technologies de l'information.

Nous pouvons d'ores et déjà y apporter les réponses suivantes :

L'aménagement du square Chantepoulet fait l'objet d'une autorisation de construire en force. Cette autorisation est assortie d'un arrêté de circulation pris le 21 avril 2006 pour la suppression de l'ensemble des places de stationnement situées dans le périmètre. La procédure en cours constitue une demande complémentaire visant à faire autoriser quelques modifications des projets d'aménagement du square et de transformation de l'édicule de la voirie. Le projet vise donc à mettre en conformité l'aménagement du square avec son statut légal de zone piétonne.

Vu l'arrêté de circulation en force, la piétonnisation du square Chantepoulet est à considérer comme un acquis. Quand bien même aucune compensation des places supprimées n'était envisagée en 2006, la Ville de Genève propose aujourd'hui de les comptabiliser dans le bilan de stationnement public en surface dans le centre-ville, qui fait l'objet de la Stratégie de piétonnisation présentée par le Conseil administratif. La position de la Ville de Genève concorde donc parfaitement avec vos demandes et il n'y a dès lors aucune contradiction de fond dans la démarche en cours.

Par ailleurs, la Stratégie de piétonnisation n'a jamais fait valoir la construction de parkings en ouvrage comme un préalable à la piétonnisation mais bien comme une mesure concomitante. En ce sens, la Ville de Genève continue à soutenir le projet de parking à la rue Pierre-Fatio et des contacts réguliers ont lieu entre ses promoteurs et les services techniques de la Ville afin de le faire avancer.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Marie-Hélène Giraud 

Copie à : Office des autorisations de construire, Département des constructions et des technologies de l'information